



Ville de
Chantilly
Ville d'Art et d'Histoire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CHANTILLY**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

OBJET : FINANCES

Compte Administratif 2023 du Budget Annexe
Assainissement

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à vingt heures,
Les membres composant le conseil Municipal de la
Commune de CHANTILLY, régulièrement convoqués
le 29 mars 2024, conformément à l'article L. 2121-10 du
Code Général des Collectivités Territoriales, se sont
réunis Salle du Conseil Municipal à Chantilly, sous la
présidence de Madame Isabelle WOJTOWIEZ, Maire

Madame Le Maire, après avoir ouvert la séance fait l'appel nominal.

Présents :

Formant la majorité des membres en exercice

Absents :

Secrétaire de séance :

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	

Le compte administratif 2023 de l'assainissement se présente comme suit :

Libellés	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats Reportés		190 972,61		46 641,84		237 614,45
Opérations de l'exercice	122 451,13	411 198,04	92 435,98	100 248,00	214 887,11	511 446,04
Résultats de l'exercice		288 746,91		7 812,02		296 558,93
Résultats de clôture		479 719,52		54 453,86		534 173,38
Restes à réaliser			87 213,60		87 213,60	
Solde des Restes à Réaliser			87 213,60		87 213,60	
Résultats définitifs		479 719,52		-32 759,74		446 959,78

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le **compte Administratif 2023 du budget annexe Assainissement** :

- 1) Le résultat de clôture de la section d'exploitation s'élève à + **479 719,52 €**
- 2) Le résultat de clôture de la section d'investissement est de + **54 453,86 €**
- 3) Le conseil municipal prend acte du montant des restes à réaliser en dépenses : **87 213,60 €**, de l'absence de restes à réaliser en recettes, et du besoin de financement de **32 759,74 €**.

Madame le Maire ne prenant pas part au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **Article 1 : Approuve** le Compte Administratif 2023 du Budget annexe assainissement ci annexé, lequel peut se résumer comme suit :

Libellés	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats Reportés		190 972,61		46 641,84		237 614,45
Opérations de l'exercice	122 451,13	411 198,04	92 435,98	100 248,00	214 887,11	511 446,04
Résultats de l'exercice		288 746,91		7 812,02		296 558,93
Résultats de clôture		479 719,52		54 453,86		534 173,38
Restes à réaliser			87 213,60		87 213,60	
Solde des Restes à Réaliser			87 213,60		87 213,60	
Résultats définitifs		479 719,52		-32 759,74		446 959,78

- **Article 2 : Dit** que le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à + **479 719,52 €**
- **Article 3 : Dit** que le résultat de clôture de la section d'investissement est de + **54 453,86 €**
- **Article 4 : PREND ACTE** du montant des restes à réaliser en dépenses : **87 213,60 €**, de l'absence de restes à réaliser en recettes, et du besoin de financement de **32 759,74 €**

RÉSULTAT DU VOTE :

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Et les membres présents ont signé,
Suivent les signatures. /.*

CERTIFICAT DE PUBLICITÉ : *Le MAIRE de CHANTILLY, certifie que la délibération dont l'expédition est ci-contre, a reçu la publicité exigée par l'article L. 2121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Pour le Maire et par délégation,
François KERN, 1^{er} Adjoint

PROJET